

92B2735

6839

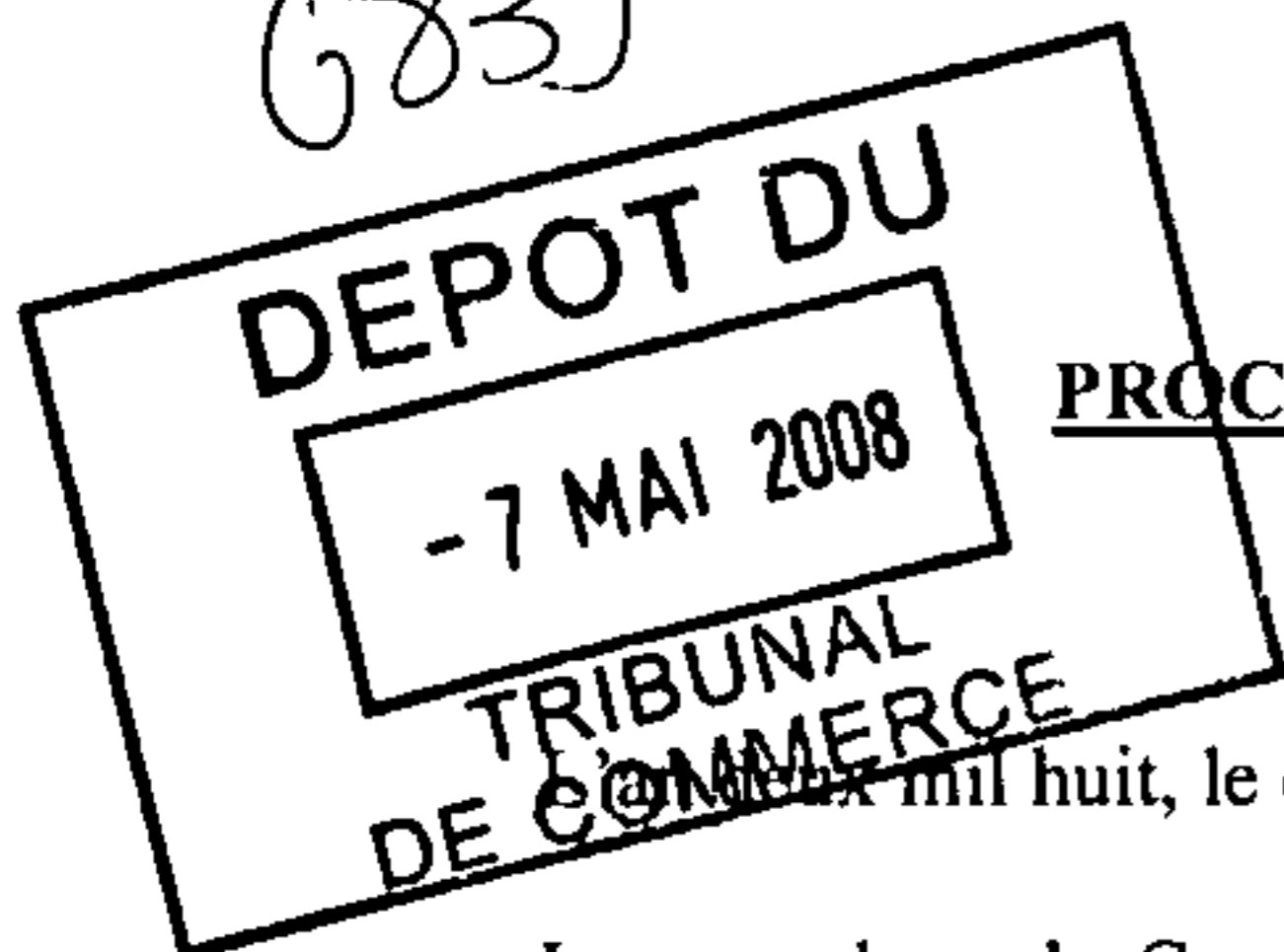
BOSTON SCIENTIFIC SA  
Société Anonyme au capital de 9.807.534 €  
Siège social : 14 Place Georges Pompidou  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
329 938 245 RCS VERSAILLES

PPA du JSI 02/08  
↳ CA.

↳ cz du Conseil.

↳ NX.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 15 FEVRIER 2008



à dix-huit, le quinze février, à quinze heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Boston Scientific se sont réunis au siège social de la société Boston Scientific International, sis Parc des Fontaines, 55 avenue des Champs Pierreux à Nanterre, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Gerard Wallace, Président Directeur Général
- Ginette Gagné, Administrateur

Sont absents et excusés :

- Julie Zeiler, Administrateur

Madame Isabelle Driard Benslama ainsi que Madame Aurélie Corroy, déléguées du Comité d'entreprise aux Conseils d'administration, dûment convoquées, sont [~~présentes~~ / absentes].

Monsieur Gérard Wallace préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Il constate que la moitié au moins des administrateurs sont présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jeffrey Harold Goodman administrateur démissionnaire,
- Décisions à prendre concernant le mandat du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général,
- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Convocation d'une assemblée générale ordinaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, il ouvre la discussion et expose ce qui suit :

Monsieur Jeffrey Harold Goodman a démissionné de ses fonctions d'administrateur et il est proposé de coopter Monsieur David W. McFaul en remplacement. Il indique également qu'il démissionne de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur de la société

et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Après discussion, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jeffrey Harold Goodman de ses fonctions d'administrateur de la Société, et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Le président invite le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce, à coopter Monsieur David W. McFaul en qualité d'administrateur de la Société, à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Code de commerce, coopte à l'unanimité, Monsieur David W. McFaul en qualité de nouvel administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jeffrey Harold Goodman, à compter de ce jour, et ce pour la durée du mandat de Monsieur Jeffrey Harold Goodman restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Conformément à la loi, cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur David W. McFaul a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées. Par ailleurs, Monsieur David W. McFaul a fait savoir qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Gérard Wallace de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur David W. McFaul aux fonctions de Président du Conseil d'administration et décide en outre, qu'il assumera la direction générale de la société et à ce titre, est investi dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur David W. McFaul, préalablement pressenti, a remercié le Conseil de la confiance qu'il voulait bien lui accorder et a déclaré qu'il accepterait les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général si celles-ci venaient à lui être confiées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration confirme la décision prise lors de sa séance du 25 janvier 2006, de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et décide que ce choix reste valable jusqu'à nouvel examen par le Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration décide que Monsieur David W. McFaul ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président Directeur Général. En revanche, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de tous les frais qu'il engagera dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, le Conseil d'administration prend acte que Monsieur David W. McFaul n'est pas titulaire d'un contrat de travail au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration agréé, Monsieur David W. McFaul en qualité de nouvel actionnaire, sous réserve de la réalisation effective du transfert d'une action de capital ; le Conseil prend acte de ce que le transfert interviendra au moyen d'un contrat de prêt de consommation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



## HUITIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oo0oo-

Après délibération et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur.



Gérard Wallace  
Président du Conseil



Ginette Gagné  
Administrateur